



# DELIBERA CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/05/2025

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 9

Nombre de suffrages : 13

Date de convocation  
28/04/2025

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

...././....

et publication du :

...././....

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

### Etaient présents :

M. CHLOUP Roland, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, M. MARCOT Alain, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, M. ZABRESCAK Lionel

### Procuration(s) :

M. CRESCIMBENI Alain donne pouvoir à Mme GILBERT Stéphanie, M. DOMBRET Christian donne pouvoir à M. CHLOUP Roland, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle donne pouvoir à M. MARCOT Alain, Mme POIROT Estelle donne pouvoir à M. LHENRY Gérald

### Etai(ent) absent(s) :

Mme MARINACCI Angélique

### Etai(ent) excusé(s) :

M. DOMBRET Christian, M. CRESCIMBENI Alain, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme POIROT Estelle

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2025/301

Objet : Approbation des délibérations du 17 mars 2025.

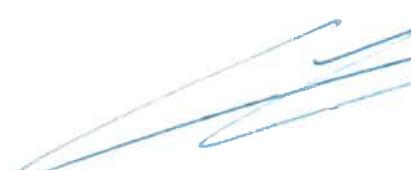
Aucune observation n'ayant été formulée,

Le Conseil Municipal,

- Approuve le compte-rendu de la séance du 17 mars 2025.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à PANGE  
Le Maire,





# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/05/2025

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 9

Nombre de suffrages : 13

Date de convocation  
28/04/2025

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

...././...

et publication du :

...././...

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de .

### Etaient présents :

M. CHLOUP Roland, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, M. MARCOT Alain, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, M. ZABRESCAK Lionel

### Procuration(s) :

M. CRESCIMBENI Alain donne pouvoir à Mme GILBERT Stéphanie, M. DOMBRET Christian donne pouvoir à M. CHLOUP Roland, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle donne pouvoir à M. MARCOT Alain, Mme POIROT Estelle donne pouvoir à M. LHENRY Gérald

### Etai(ent) absent(s) :

Mme MARINACCI Angélique

### Etai(ent) excusé(s) :

M. DOMBRET Christian, M. CRESCIMBENI Alain, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme POIROT Estelle

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GILBERT Stéphanie

**Numéro interne de l'acte : 2025/302**

**Objet : Avis sur la demande d'enregistrement concernant le projet de construction et exploitation d'une unité de méthanisation à MAIZEROY.**

- Vu l'arrêté préfectoral n° DCAT/BEPE/n° 2025-82 du 28 février 2025 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative au dossier de demande d'enregistrement pour la construction et l'exploitation d'une unité de méthanisation sur la Commune de MAIZEROY;
- Considérant que le dossier est tenu à la disposition du public pendant une durée de 4 semaines soit du 24 mars au 22 avril 2025 à la mairie de MAIZEROY, commune d'implantation du projet;
- Considérant que la Commune de PANGE a procédé le 04 mars 2025 à l'affichage de l'avis annonçant la consultation du dossier;
- Considérant que, conformément aux dispositions de l'article R.512-46-11 qui prévoit "la consultation du Conseil Municipal de la commune où l'installation est projetée, ainsi que celui des communes concernées par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source et au moins à celles dont une partie du territoire est comprise dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre du projet";
- Considérant que la Commune de Pange est concernée par ce périmètre et doit donc émettre un avis sur la demande d'enregistrement;

Le Maire entendu,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

DECIDE

- de donner un avis favorable sur la demande d'enregistrement pour la construction et l'exploitation d'une unité de méthanisation sur la commune de MAIZEROY.

**VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 11, Contre : 2, Abstention : 0)**

**Pour : M. CHLOUP Roland, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, M. MARCOT Alain, M. ZABRESCAK Lionel, M. CRESCIMBENI Alain (représenté par Mme GILBERT Stéphanie), NASSOY-SCHNEIDER Isabelle (représentée par M. MARCOT Alain), Mme POIROT Estelle (représentée par M. LHENRY Gérald)**  
**Contre : Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, M. DOMBRET Christian (représenté par M. CHLOUP Roland)**  
**Abstention :**

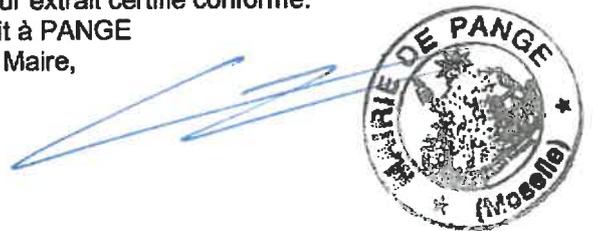
Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à PANGE

Le Maire,





# DELIBERA CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/05/2025

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 9

Nombre de suffrages : 13

Date de convocation  
28/04/2025

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de .

### Etaient présents :

M. CHLOUP Roland, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, M. MARCOT Alain, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, M. ZABRESCAK Lionel

### Procurat ion(s) :

M. CRESCIMBENI Alain donne pouvoir à Mme GILBERT Stéphanie, M. DOMBRET Christian donne pouvoir à M. CHLOUP Roland, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle donne pouvoir à M. MARCOT Alain, Mme POIROT Estelle donne pouvoir à M. LHENRY Gérald

### Etai(ent) absent(s) :

Mme MARINACCI Angélique

### Etai(ent) excusé(s) :

M. DOMBRET Christian, M. CRESCIMBENI Alain, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme POIROT Estelle

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2025/303

Objet : Cérémonie du 08 mai 2025 : versement d'une subvention

- L'Union Nationale des Combattants, section de Vigy et environs effectuera un passage d'un convoi de véhicules militaires 39/45 et animation pour les habitants sur la Commune le 08 mai 2025;
- Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention pour participer au frais de carburant et d'entretien des véhicules;

Le Maire entendu,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

DECIDE

- d'attribuer une subvention de 300 € à l'Union Nationale des Combattants, section de Vigy et Environs à imputer à l'article 65748 du budget 2025.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à PANGE  
Le Maire,





Envoyé en préfecture le 06/05/2025

Reçu en préfecture le 06/05/2025

Publié le 06/05/2025

ID : 057-215705336-20250505-2025304-DE

S'LO

## DELIBERA CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/05/2025

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 9

Nombre de suffrages : 13

Date de convocation  
28/04/2025

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de .

### Etaient présents :

M. CHLOUP Roland, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, M. MARCOT Alain, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, M. ZABRESCAK Lionel

### Procuration(s) :

M. CRESCIMBENI Alain donne pouvoir à Mme GILBERT Stéphanie, M. DOMBRET Christian donne pouvoir à M. CHLOUP Roland, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle donne pouvoir à M. MARCOT Alain, Mme POIROT Estelle donne pouvoir à M. LHENRY Gérald

### Etai(ent) absent(s) :

Mme MARINACCI Angélique

### Etai(ent) excusé(s) :

M. DOMBRET Christian, M. CRESCIMBENI Alain, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme POIROT Estelle

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2025/304

Objet : CLECT : avis

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;
- Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport d'évaluation des charges transférées émis par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), est invité à se prononcer sur les résultats du calcul des charges transférées et des attributions de compensation qui en découlent;

Le Maire entendu,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

DECIDE

- Adopte le rapport de la CLECT ainsi que les attributions de compensation.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à PANGE  
Le Maire,





# DELIBERA CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/05/2025

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 9

Nombre de suffrages : 13

## Date de convocation

28/04/2025

## Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..../..

et publication du :

..../..

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de .

### Etaient présents :

M. CHLOUP Roland, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, M. MARCOT Alain, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, M. ZABRESCAK Lionel

### Procuration(s) :

M. CRESCIMBENI Alain donne pouvoir à Mme GILBERT Stéphanie, M. DOMBRET Christian donne pouvoir à M. CHLOUP Roland, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle donne pouvoir à M. MARCOT Alain, Mme POIROT Estelle donne pouvoir à M. LHENRY Gérald

### Etai(ent) absent(s) :

Mme MARINACCI Angélique

### Etai(ent) excusé(s) :

M. DOMBRET Christian, M. CRESCIMBENI Alain, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme POIROT Estelle

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2025/305

Objet : Désherbage bibliothèque.

- Les documents de la bibliothèque municipale de PANGE, acquis avec le budget municipal sont propriété de la Commune et sont inscrits à l'inventaire ou intégrés au Système Intégré de Gestion de Bibliothèque (SIGB);  
- Pour que les collections proposées au public restent attractives et répondent aux besoins de la population, elles doivent faire l'objet d'un tri régulier selon les critères suivants :

- \* état physique du document, présentation, esthétique
- \* nombre d'exemplaires
- \* date d'édition
- \* nombre d'années écoulées sans prêt
- \* niveau intellectuel, valeur littéraire ou documentaire
- \* qualité des informations (contenu périmé, obsolète)
- \* existence ou non de documents de substitution

Le Maire entendu,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré

DECIDE

- autorise le responsable de la bibliothèque à sortir ces documents de l'inventaire ou de la base du SIGB, et à les traiter selon les modalités qui conviennent :

- \* suppression de la base bibliographique informatisée ou du cahier d'inventaire
- \* suppression de toute marque de propriété de la Commune sur chaque document
- \* suppression des fiches

Selon leur état, les documents éliminés du fonds de la bibliothèque pour la déchetterie ou réutilisés lors d'animations spécifiques.

Suite à chaque opération, un état sera transmis à la municipalité par le responsable de la bibliothèque précisant le nombre de documents éliminés et leur destination. Ces données seront incluses dans le rapport d'activité annuel de la bibliothèque.

Cette opération devant être effectuée régulièrement au cours de l'année, cette délibération a une validité permanente.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

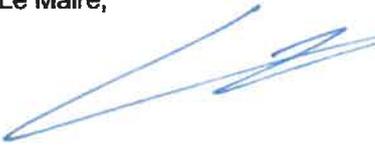
Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à PANGE

Le Maire,





# DELIBERA CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/05/2025

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 9

Nombre de suffrages : 13

Date de convocation  
28/04/2025

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

...././....

et publication du :

...././....

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de

### Etaient présents :

M. CHLOUP Roland, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, M. MARCOT Alain, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, M. ZABRESCAK Lionel

### Procuration(s) :

M. CRESCIMBENI Alain donne pouvoir à Mme GILBERT Stéphanie, M. DOMBRET Christian donne pouvoir à M. CHLOUP Roland, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle donne pouvoir à M. MARCOT Alain, Mme POIROT Estelle donne pouvoir à M. LHENRY Gérald

### Etai(ent) absent(s) :

Mme MARINACCI Angélique

### Etai(ent) excusé(s) :

M. DOMBRET Christian, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme POIROT Estelle

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2025/306

Objet : Achat terrain LANG.

- Vu l'état de l'atelier municipal situé Place de la Mairie et le risque d'effondrement de la toiture;
- Vu la nécessité pour la Commune de construire un nouveau local pour abriter les ateliers municipaux;
- Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est possible d'acquérir une surface d'environ 1700 m2 de la parcelle n° 25, section 8, appartenant à Mr Philippe LANG;
- Vu l'article L1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG38) qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier;
- Vu l'inscription au budget 2025 du montant nécessaire à l'acquisition;
- Vu l'estimation du bien réalisée par le service des Domaines;

Le Maire entendu,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

## DECIDE

- Autorise le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ce terrain pour un prix maximum de 45.000 € HT, l'arpentage et les frais de notaire étant à la charge de la Commune.
- Charge l'Office Notarial de Maître Anne MARINGER à METZ (57) d'établir l'acte d'achat authentique correspondant.
- Charge le cabinet HELSTROFFER, géomètre-expert à BOULAY, de réaliser le bornage du terrain.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à PANGE  
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

